



Syndicat  
national de  
l'environnement



## Audience avec la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

**Jacqueline GOURAULT, le 20 mars 2019**

Etaient également présentes : Régine ENSTRÖM, secrétaire générale du MTES/MCTRCCT ; Laetitia CESARI-GIORDANI, cabinet - Conseillère budgétaire et financier ; Véronique TEBoul, Cheffe du département des relations sociales.

### Ce que la FSU attend de la représentante du gouvernement

Elle met en œuvre une politique de « développement et d'aménagement équilibrés de l'ensemble du territoire national et de solidarité entre les territoires ».

Grande ambition ! Son ministère est au cœur du grand malaise social dont le mouvement des gilets jaunes est une expression forte. Son ministre chargé des collectivités territoriales est particulièrement actif, dans le cadre du grand débat national, pour tenter d'éteindre l'incendie...

Nous avons évoqué deux grands dossiers d'actualité :

Les marches pour le climat se succèdent et la jeunesse se mobilise. C'est le signe d'une attente très forte de la société qui croise des priorités affichées du gouvernement que sont le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Plutôt qu'une politique de petits pas dénoncée par Nicolas Hulot lui-même, ce sont des signaux forts que nous attendons. Pour la FSU, la fiscalité environnementale, loin d'être taboue, fait partie des réponses possibles pour autant qu'elle soit transparente, incitative, redistributive. Des pistes existent, même en matière de fiscalité locale.

En matière énergétique, le premier gisement est l'énergie qu'on ne consomme pas et les marges de progrès sont considérables en matière de logement.

### Le projet de loi de transformation de la Fonction Publique

Nous avons expliqué à la ministre à quel point introduire la compétition, l'arbitraire et la précarité comme des outils de gestion des agents publics est le plus sûr moyen de renoncer à une Fonction publique capable de répondre à tous les besoins de la société et garantir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Sur le périmètre de son ministère, l'ensemble des agents publics des collectivités territoriales seront impactés, comme les agents de son ministère dans un contexte de réorganisation territoriale de l'Etat et la préfectoralisation des services.

## La FSU a rappelé à la ministre qu'avec François De Rugy, ministre de la transition écologique et solidaire, elle est la patronne d'une administration :

Une administration ce sont des agents, des organisations, des moyens pour lesquels nous revendiquons :

- une clarification des missions,
- la **reconnaissance des agents**, en particulier catégorielle
- la **défense** (rémunération, avancements, ...) **et la protection de ses personnels** (risques psychosociaux, agressions externes ...)
- et qu'elle **porte avec ambition** un protocole d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, concret, décliné en plan d'actions avec un objectif de résultats.

***Nous voulons une ministre forte qui pèse dans les arbitrages interministériels en faveur de ses agents !***

Enfin, la FSU a rappelé son attachement à un dialogue social de qualité, c'est-à-dire par lequel l'écoute des représentants des personnels, à tous les niveaux, est susceptible de faire bouger les lignes au bénéfice de tous. Indépendamment de la qualité de ses interlocuteurs, la FSU considère que notre ministère en est loin !

Au regard de la petite heure de disponibilité de la ministre pour nous écouter, la FSU a choisi de n'aborder que deux sujets structurants : la création de l'ANCT et l'organisation territoriale de l'Etat.

Nous lui avons par ailleurs laissé une note sur la situation du conseil au grand public en matière de rénovation énergétique de l'habitat, que vous trouverez [ici](#).

## Création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

La FSU a exprimé ses craintes pour les personnels et l'avenir des services et de nombreux établissements publics touchés par la création de l'ANCT ; Même si la FSU peut entendre le besoin des collectivités territoriales d'une meilleure lisibilité de l'offre d'ingénierie technique et financière de l'Etat.

Nous constatons que le projet avance très vite, sans réelle concertation.

Nous avons ainsi fait état à la ministre de quelques éléments du grand bazar existant autour de la construction de l'ANCT :

- lettre de commande de préfiguration du fonctionnement territorial de l'ANCT en Occitanie ;
- des velléités locale de réorganisation de service : par exemple, le DDT du Gers met à l'ordre du jour d'un comité technique la réorganisation de l'organigramme du service en charge du conseil aux collectivités ... afin d'anticiper la création de l'ANCT ;
- A l'ADEME, la recentralisation des postes sur les services centraux au détriment des directions régionales qui seront doublement pénalisées :
  - A partir de 2019, les suppressions de postes programmées seront concentrées en régions en prévision du risque de les voir partir ou mis à disposition de l'ANCT et des préfets.
  - D'autre part, il a été décidé via une revue des missions et pour s'adapter aux réductions de moyens, de redéployer des postes et des missions vers les services centraux.

La ministre découvre la lettre de mission de la préfiguration de l'ANCT en région Occitanie ; elle indique qu'elle **n'a donné aucune consigne de réorganisation à quiconque** et s'empare sur les dérives d'agences face au service public. En tout état de cause, elle rappelle que l'ambition du projet de création de l'ANCT c'est de rapprocher l'Etat des territoires et non l'inverse !

La ministre nous confirme que le projet d'ANCT concernera fortement la quasi-totalité des champs ministériels, avec l'argument de la proximité des territoires et d'une meilleure coordination des services et établissements. Pour nous cela mériterait une véritable étude d'impact !

Face à l'absence de concertation, de nombreuses questions restent sans aucune réponse :

- Quelles garanties pour les personnels des établissements/services fusionnés dans l'ANCT ? Quelles conséquences pour les agents des services de l'Etat et des autres établissements ? Quelle ambition en matière de formation pour les agents ? quel accompagnement psycho social ?
- Que deviennent les unités territoriales des DREAL ? Quelles conséquences sur l'activité des établissements publics comme le CEREMA, l'ADEME, l'ANAH, l'ANRU, ... Sur les budgets ? Sur les missions ? sur la capacité à faire face à la fonte continue des effectifs ?
- Quelle organisation institutionnelle ? Quelle continuité du portage des politiques ministérielles ? l'Etat ne risque-t'il pas d'être juge et partie sur des opérations de collectivités territoriales accompagnées par l'ANCT sur demande du Préfet : quid de leur instruction administrative ?

La FSU a rappelé le besoin pressant de la mise en place effective d'un comité de suivi de la préfiguration pour se concerter sur toutes les interrogations que suscite ce projet !

La ministre nous indique qu'elle reçoit le Préfet Morvan très prochainement et qu'à la suite, **le comité de suivi sera installé (sous quinzaine)**. Nous attendons que cette promesse se concrétise par une première réunion !

## Organisation territoriale de l'Etat

En matière de réorganisation des services, une proposition avait été évoquée début juillet par le DGALN, celle de rapprocher les services accès au logement des DDCS (gestion des fichiers des demandes, droit au logement opposable, attribution du contingent préfectoral et hébergement d'urgence) des services Logement-Habitat-Construction des DDT (A l'exemple de la DRIHL en Ile-de-France). C'est une idée qui a une certaine logique, mais est-elle toujours d'actualité ?

D'autres transferts sont-ils prévus ? Comment la ministre souhaite-t'elle organiser ses services pour ces missions ? Notamment par rapport aux propositions faites par les différents préfets, quel choix mettez-vous en avant dans la discussion au sein du gouvernement ?

Réponse : Il n'y a pas pour l'instant d'arbitrage dans les différentes propositions qui ont pu être faites dans le cadre des réflexions autour d'AP 2022. Il n'y en aura pas avant l'été.

En particulier en Alsace, quelles sont les compétences que le ministère va perdre au profit de la nouvelle collectivité ? Les DDI seront elles touchées ? Et si c'est le cas, quelle réorganisation est envisagée ?

Réponse : à la connaissance de Mme Cesari-Giordani, il n'y a pas d'autres transferts de compétences que celles des routes qui pourraient concerner notre ministère.

La FSU a informé la ministre qu'elle a soutenu, lors du dernier comité technique ministériel le vœu des collègues de la DIR Est, exprimé en comité technique local, d'une mise à disposition des moyens de l'Etat en matière de route (donc des services de la DIR) plutôt qu'un transfert, même dans les conditions de 2007 (lors de la création des DIR) avec une possibilité de réintégration. Ce transfert déstructurerait complètement la DIR Est en charge de plusieurs axes routiers dans la région grand est.

### Sur le fond de la réforme, nous avons exprimé nos inquiétudes sur quelques points majeurs.

Décentralisation, déconcentration, réorganisation, réforme de la fonction publique, cela fait beaucoup !

L'organisation locale (en département et en région, services comme établissements) à géométrie variable (missions comme organisations) n'est pas un gage d'efficacité. Les services et les agents ont besoin de stabilité pour accomplir leurs missions de manière efficace. Nous faisons part de notre questionnement. Quelle lisibilité pourra avoir le citoyen de cette organisation ? Quelle égalité entre les territoires ? Quel traitement des agents qui voient leurs missions supprimées ou transférées ?

**La déconcentration poussée auprès des préfets laisse la porte ouverte à des dérives.**

**Les préfets auront en effet la haute main sur la gestion des moyens (budgets, mutualisation...) et des agents (mutations, promotions, postes ...). Des situations de décisions arbitraires et d'inégalité de traitement deviennent possibles et même probables.**

Nous exprimons nos **craintes** d'un certain **assouplissement de la lecture de la réglementation et des critères de décision, pour répondre aux préoccupations locales**. Nous savons déjà que la consigne est d'accompagner les projets, ce dont ne se privera pas le préfet, d'autant plus qu'il a déjà un droit de dérogation, quels que soient nos avis techniques. Nous signalons que depuis longtemps les agents vivent de telles situations ! Alors avec cette réforme...

La déconcentration va rompre la chaîne technique et administrative entre les services déconcentrés (qui sont eux-mêmes sur la sellette des réformes) et les services centraux. Cela vaut à la fois pour la gestion des ressources humaines que pour les missions : moins d'harmonisation, moins de cadrage, moins de soutien.

Nous donnons l'exemple d'actualité de la déconcentration totale des autorisations en sites classés, protection forte des paysages naturels et culturels emblématiques qui contribuent à la réputation de notre pays. On prend là le risque d'une dégradation de ce patrimoine et d'une remise en question des fondements et de l'efficacité de cette politique.

Cette réforme va être une fois de plus, un choc pour les DDT, entre volontés des élus et des préfets, renforts des moyens mais des missions incertaines dans un contexte instable. Nous faisons part de nos interrogations sur les DREAL, curieusement absentes du projet de réorganisation.

**Le portage de toutes les politiques de l'État dans les territoires ne nous paraît pas garanti par cette réorganisation, au contraire. La prise en considération des agents est bien mince, mais nous savons que la réforme de la fonction publique va s'occuper d'eux... Enfin, tout cela va sans doute contribuer à déstructurer le sens que nous donnons à notre travail et au service public.**